



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie

2022

POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENSEIGNEMENT À L'ÉCOLE MATERNELLE

ANNEE 2022-23

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

ARRAMBOURG Nathalie IEN mission maternelle 74

AUBEL Christine CPD mission maternelle

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENSEIGNEMENT À
L'ÉCOLE MATERNELLE
ANNEE 2022-23

Table des matières

| | | |
|-----|-------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. | Le programme | 3 |
| 2. | Des ressources institutionnelles | 4 |
| 3. | Principes et recommandations pédagogiques et organisationnelles | 5 |
| 3.1 | L'accueil et la scolarisation des élèves | 5 |
| ➤ | Les horaires scolaires..... | 5 |
| ➤ | L'aménagement du temps en PS | 5 |
| ➤ | L'emploi du temps | 5 |
| ➤ | Les TPS | 8 |
| 3.2 | Le Plan de continuité pédagogique | 8 |
| 3.3 | Les modalités d'apprentissage spécifiques | 8 |
| ➤ | Les quatre modalités d'apprentissage à l'école maternelle | 9 |
| ➤ | Les modalités d'enseignement | 9 |
| 3.4 | Suivi et évaluation des élèves..... | 10 |
| ➤ | Les APC | 11 |
| 3.5 | Liaison Maternelle/CP | 11 |
| 3.6 | Les langues vivantes au cycle 1..... | 13 |
| 3.7 | La laïcité à la maternelle..... | 13 |
| 3.8 | La collaboration entre tous les acteurs de la communauté éducative..... | 14 |
| ➤ | Les parents..... | 14 |
| ➤ | Les ATSEM | 14 |
| ➤ | Les AESH | 14 |
| 4. | La formation | 14 |
| 4.1 | Animations pédagogiques obligatoires | 15 |
| 4.2 | Animations pédagogiques à choix | 15 |
| 5. | L'innovation | 15 |

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT
POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ENSEIGNEMENT À L'ÉCOLE MATERNELLE
ANNEE 2022-23

« L'école maternelle est capitale pour réussir l'entrée dans les apprentissages de tous les enfants et prévenir le risque du décrochage à l'adolescence. C'est à l'école maternelle que l'enfant devient progressivement élève, diversifie son lexique, découvre les apprentissages mathématiques et prépare son avenir. C'est aussi à l'école maternelle que se découvre et se forge le plaisir d'apprendre en veillant à la sécurité affective de jeunes enfants qui, pour certains d'entre eux, découvrent la vie en collectivité ». *Circulaire de rentrée 22-23*

En cette année 2022-2023, les spécificités d'une école maternelle pleinement inscrite dans l'école primaire sont réaffirmées. L'école maternelle pose les premiers jalons des savoirs fondamentaux nécessaires à une entrée réussie en cours préparatoire. En articulation du plan maths et du plan français, la mise en œuvre d'un « plan maternelle » porte l'ambition du bien-être et de l'épanouissement des élèves à l'école, au service de leur apprentissages. Ce plan pleinement opérationnel d'ici la rentrée 2023-24, s'articule autour de trois objectifs :

1. Favoriser la réussite de tous les élèves

2. Former les personnels, aux enseignements spécifiques de la maternelle en renforçant la connaissance des jeunes enfants et les compétences de l'ensemble des professionnels pour une action cohérente auprès des élèves

3. Innover

Cette note de rentrée propose une synthèse des outils et des recommandations pédagogiques pour accompagner les enseignants, débutants en maternelle ou expérimentés, dans l'exercice quotidien de leur mission.

Le groupe départemental maternelle œuvre tout au long de l'année pour enrichir les propositions pédagogiques et répondre aux évolutions du métier. Un site dédié vous permet de retrouver facilement les références citées dans ce document mais également de prendre connaissance de l'actualité du département.

Groupe départemental maternelle

<https://portail-ressources-education-dsden74.web.ac-grenoble.fr/maternelle>

1. Le programme

Le programme consolidé, entré en vigueur en 2021-22 vise la construction d'un ensemble de compétences et de connaissances pour bien préparer tous les élèves, aux apprentissages des fondamentaux, dans la perspective de lutter contre les inégalités.



[Le programme de l'école maternelle, BO du 24 juin 2021](#)

2. Des ressources institutionnelles

Un ensemble de ressources soutient la mise en œuvre des plans français, mathématiques et langues pour développer et conforter l'expertise de chaque enseignant.



Circulaire 2019

Priorité pour l'école primaire



Pour une première culture littéraire à l'école maternelle

La littérature à l'école maternelle, liste de lecture



Des ressources pour enseigner au cycle 1



« Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle » propose de guider les professeurs dans la mise en œuvre de démarches d'enseignement au service des acquisitions lexicales.



« Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle » met l'accent sur les compétences à acquérir en maternelle pour entrer efficacement dans l'apprentissage de la lecture-écriture qui se fera au CP.

Un troisième opus « enseigner les mathématiques à l'école maternelle » sortira en fin d'année.

D'autres ressources visent une amélioration des compétences des élèves à **l'entrée au CP, dans un parcours d'apprentissage cohérent et continu de l'école maternelle au cycle 2**. Elles concernent plus particulièrement l'année de GS et donnent des indications pour enrichir le vocabulaire, structurer le langage oral, stimuler la compréhension de textes entendus, développer la conscience phonologique et faire découvrir le principe alphabétique de la langue. Elles correspondent aux attendus d'acquisition fixés par le programme du cycle 1.

<https://eduscol.education.fr/126/je-rentre-au-cp>



Cycle 1 - Vocabulaire

Vocabulaire



Cycle 1 - Conscience phonologique

Conscience phonologique



Cycle 1 - Écriture cursive

[Écriture cursive](#)



Cycle 1 - Principe alphabétique de la langue

[Principe alphabétique de la langue](#)

3. Principes et recommandations pédagogiques et organisationnelles

L'école maternelle, celle des premières immersions langagières et celle de l'épanouissement, renforce la dimension affective et la dimension de préparation aux apprentissages fondamentaux pour la scolarité élémentaire.

3.1 L'accueil et la scolarisation des élèves

➤ Les horaires scolaires

L'accueil des élèves et de leurs parents a lieu pendant les dix minutes précédant l'heure officielle d'entrée. Durant tout le temps scolaire et jusqu'à ce qu'ils soient sous la responsabilité du parent ou d'un tiers désigné par écrit, les élèves sont placés sous la responsabilité de l'enseignant.

La sortie s'effectue à l'heure réglementaire et ne peut en aucun cas avoir lieu avant.

L'articulation entre le temps scolaire, la restauration et les moments où l'enfant est pris en charge dans le cadre périscolaire est pensée de manière à favoriser le bien-être des enfants et constituer une continuité éducative.

➤ L'aménagement du temps en PS

Les parents peuvent demander un assouplissement de l'obligation d'assiduité pour leur enfant scolarisé en Petite Section d'école maternelle.

Un tel aménagement ne peut porter que sur les heures de classe de l'après-midi.

[Modalités d'aménagement de l'obligation d'assiduité en petite section d'école maternelle](#)

L'aménagement du temps revêt un caractère exceptionnel.

Cette demande est pensée en lien avec le développement de l'enfant, son évolution au cours de l'année scolaire. Elle doit être adressée par les parents au directeur de l'école à l'aide du formulaire dédié.

[Demande d'aménagement exceptionnel du temps de présence à l'école maternelle des PS](#)

L'avis du directeur de l'école est délivré **au terme d'un dialogue avec les membres de l'équipe éducative**. Cet avis tient compte des horaires d'entrée et de sortie des classes, du fonctionnement général de l'école et de son règlement intérieur. L'aménagement requiert la validation de l'IEN.

Les demandes d'aménagement sont faites pour une période donnée et donc renouvelées si nécessaire, toujours à la demande des parents. Au regard des enjeux de la scolarisation et du parcours scolaire de l'élève, **il convient de viser un temps de scolarisation à temps complet** au plus tôt.

➤ L'emploi du temps

La formalisation de l'emploi du temps est un acte pédagogique majeur et revêt un caractère obligatoire. Il atteste de la conformité aux programmes en vigueur. Il constitue en outre une base de discussion avec les familles et permet de construire les premiers repères temporels et spatiaux. On pourra compléter l'emploi du temps par

une frise chronologique enrichie pour les plus jeunes de photographies ou de représentations des élèves en activité. Exposé et expliqué aux élèves quotidiennement, il leur permet de prendre conscience et de construire la temporalité. L'emploi du temps est appelé à évoluer au fil de l'année. On veillera donc à l'actualiser.

Un équilibre est à rechercher entre les besoins physiologiques des élèves et l'instauration de temps d'apprentissages suffisamment denses et adaptés. Les travaux de recherche sur les besoins physiologiques des jeunes enfants, à l'instar du sommeil, sont des leviers pour coordonner l'organisation de la journée. Le premier objectif du plan maternelle décline la possibilité de définir des rythmes adaptés pour le développement harmonieux de l'enfant.

L'accueil du matin

Il peut s'organiser de différentes manières.

- S'il s'agit de permettre à l'enfant de s'installer dans ce temps de transition entre la maison et l'école, pour entrer dans une posture d'élève, avant que ne débutent des activités plus structurées, l'accueil n'a pas vocation à excéder une quinzaine de minutes. Il demande nécessairement à être organisé et préparé, dans une évolution des offres, contenus et modalités de fonctionnement.
- S'il s'agit de faire entrer l'élève dans des explorations pédagogiques et apprentissages plus denses qui appellent manipulations, activités langagières, il peut durer plus longtemps.

L'accueil doit être pensé de manière progressive de septembre à juin. Des évolutions de l'aménagement de l'espace, des adaptations des espaces jeux symboliques et autres « plateaux » éducatifs sont indispensables au fil de l'année.

Les récréations

La récréation, d'une durée de 15 à 30 minutes, se situe vers le milieu de la demi-journée. Des récréations s'achevant une demi-heure, voire un quart d'heure avant la sortie ne sont pas adaptées aux rythmes de l'enfant. C'est la raison pour laquelle on veillera à maintenir une durée d'une heure entre le retour de récréation et la sortie.

On pourra proposer des récréations courtes, séparées pour les « petits » en début d'année, voire différées, afin de leur permettre une appropriation de l'espace de la cour dans de bonnes conditions avec leur enseignant (e) et leur ATSEM.

La sieste

"Le sommeil est une clé des conditions de la réussite et du bien-être de l'enfant et de l'adolescent", rappelle le conseil scientifique de l'éducation nationale (CSEN) dans sa publication [Mieux dormir pour mieux apprendre](#)

Le sommeil constitue bien plus qu'une période de repos. Il s'agit d'un élément vital et fondamental au développement, à la santé physique et émotionnelle, aux apprentissages et aux relations interpersonnelles, et cela à tout âge de la vie.



Les données indiquent que :

- l'organisme est incapable de stocker du sommeil en prévision d'une privation à venir ;
- un sommeil régulier, suffisant en quantité et qualité est donc le seul garant de notre bon fonctionnement ;

- le sommeil est important à tout âge, mais particulièrement pour le développement cérébral, métabolique, immunitaire, émotionnel et cognitif de l'enfant et de l'adolescent ;
- la consolidation de la mémoire, en particulier, augmente nettement après une sieste ou une nuit.

Il convient d'éviter de proposer à tous des siestes ou des temps de repos systématiques, surtout si la durée est la même pour toute la classe, toute l'année de PS. Si un temps de repos d'une vingtaine de minutes peut être proposé en début d'année aux MS, il n'est pas envisageable que les MS et les GS se voient imposer une sieste systématique organisée. En revanche, un temps calme avec des activités adaptées sera proposé en début d'après-midi : lecture d'albums, écoute de récits, écoute musicale, consultation d'images... **Des points clés pour une organisation pensée en équipe** vous sont proposés.

Les pratiques qui consistent à allonger les élèves sur des couchages improvisés dans la classe sont contraires aux normes d'hygiène et de respect de l'intégrité de l'enfant.

Le temps de sieste doit être modulé en fonction des besoins des élèves et de l'avancée dans l'année. Un cycle de sommeil dure 1 h 30 en moyenne. Un enfant qui ne dort pas au bout de 20 minutes doit pouvoir se lever et regagner sa classe. De même, des enfants qui n'ont plus envie de dormir ne devraient pas être obligés de se reposer.

Après la sieste, les enfants se réveillent progressivement et rejoignent la classe pour des activités proposées par l'enseignant, après un passage aux toilettes. Il n'est pas opportun de proposer une récréation après le lever. Il convient plutôt de profiter de cette arrivée progressive des enfants dans la classe pour proposer des activités individuelles ou en petit groupe. C'est un moment favorable aux échanges langagiers personnalisés.

Les bonnes pratiques pour la sieste des PS (et TPS) :

1. Organiser ce temps (équipe pédagogique en lien avec les services municipaux) ;
2. Préparer et aménager le lieu de la sieste ;
3. Accueillir au plus tôt les élèves après le repas ;
4. Répondre aux questions et aux inquiétudes des parents ;
5. Respecter les besoins physiques, physiologiques et affectifs des enfants ;
6. Ne pas brusquer le réveil ;
7. Éviter la récréation après la sieste (réfléchir à l'organisation pédagogique) ;
8. Prendre en compte l'évolution des besoins des enfants durant l'année ;
9. Informer sur l'importance du sommeil chez les plus jeunes.

Le passage aux toilettes

➔ La propreté des jeunes élèves n'est pas une condition *sine qua non* à l'accès à l'école maternelle. Les élèves entrant à l'école pour la première fois, n'ont pas tous acquis le même degré dans le contrôle de leurs sphincters. Les accidents peuvent être nombreux dans les premières semaines. Les adultes veilleront à les dédramatiser en verbalisant et les expliquant. L'acquisition de la propreté ne doit pas être forcée mais plutôt encouragée et accompagnée. Le dialogue avec la famille est important pour aider l'enfant à grandir et franchir les étapes nécessaires.

Pour les élèves de MS et GS, le passage collectif aux toilettes ne se justifie généralement pas. De même, pour les PS, s'il peut permettre un temps de structuration de l'espace, il sera appelé à évoluer au cours de l'année.

Par ailleurs, il ne faut pas que le temps passé aux toilettes et aux soins corporels ampute de manière trop importante le temps des apprentissages : un bon équilibre est à maintenir en toutes circonstances, d'autant plus avec des enfants de 4, 5 ans et plus. Le passage aux toilettes n'a donc pas lieu de figurer à l'emploi du temps.

L'organisation retenue par l'équipe pédagogique dépend de la configuration des locaux, de la composition des classes (répartition des élèves dans le cycle).

Quelques règles à considérer, tout en restant vigilant sur les conditions de sécurité :

- favoriser une réelle autonomie physique des élèves ;
- respecter l'intimité de chacun ;
- associer les parents au moment de l'accueil pour faire le lien entre les pratiques familiales et celles de l'école.

L'accueil, les récréations, l'accompagnement des moments de repos, de sieste, d'hygiène sont des temps d'éducation à part entière, en articulation avec l'emploi du temps, avec une dimension pédagogique visible. Ils sont organisés dans cette perspective par les adultes qui en ont la responsabilité et qui donnent ainsi des repères partagés et sécurisants aux jeunes enfants et à leur famille.

➤ Les TPS

La scolarisation des TPS est un moyen efficace de favoriser la réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, la famille de l'élève est éloignée de la culture scolaire.

Notre département compte dix dispositifs de scolarisation de moins de trois. L'alliance éducative avec les familles, le travail pédagogique des équipes et le travail partenarial avec les collectivités territoriales et les acteurs sociaux, portent l'ambition de qualité de ce dispositif.

3.2 Le Plan de continuité pédagogique

La continuité pédagogique vise, en cas d'éloignement temporaire d'élèves ou de fermeture d'écoles, à maintenir un lien pédagogique entre les enseignants et les élèves, à entretenir les connaissances déjà acquises par les élèves tout en permettant l'acquisition de nouveaux savoirs.

Le plan de continuité pédagogique est actualisé dès septembre en s'appuyant sur l'expérience des années précédentes.

Continuité pédagogique–Fiche professeurs –élèves en maternelle

Quelques recommandations

- ➔ **S'assurer que chaque famille a accès à un moyen d'échange avec le professeur** : appel téléphonique direct ou via l'école, échange de courriers électroniques, accès internet, envoi de documents par la Poste, etc.
- ➔ **Communiquer le programme de travail pour plusieurs jours afin que les parents et les élèves puissent s'organiser.** Ce programme de travail doit être élaboré en indiquant la durée envisagée pour chaque temps de travail, la fréquence des envois du professeur vers les élèves, les modalités pour transmettre en retour au professeur le travail réalisé par l'élève et, si nécessaire, quelques conseils pour s'organiser.
- ➔ **Anticiper les questions des parents et des élèves**, dans la mesure du possible, en pensant à définir les termes et/ou en préparant une liste de questions-réponses potentielles.
- ➔ **Avoir des échanges réguliers avec les familles**, et si possible directement avec les élèves, par téléphone par exemple. Maintenir un lien avec les élèves est particulièrement nécessaire pour les plus fragiles.

Sélection de ressources pour l'école maternelle :

- ma classe à la maison du CNED pour créer une classe virtuelle ;
- les cours en ligne de la plate-forme Lumni ;
- un kit et des formations proposés par Réseau Canopé pour enseigner à distance.

3.3 Les modalités d'apprentissage spécifiques

« L'enseignant met en place dans sa classe des situations d'apprentissage variées : jeu, résolution de problèmes, entraînements, etc. et les choisit selon les besoins du groupe classe et ceux de chaque enfant.

Dans tous les cas, et notamment avec les petits, il donne une place importante à l'observation et à l'imitation des autres enfants et des adultes.

Il favorise les interactions entre enfants et crée les conditions d'une attention partagée, la prise en compte du point de vue de l'autre en visant l'insertion dans une communauté d'apprentissage.

Il développe leur capacité à interagir à travers des projets, pour réaliser des productions adaptées à leurs possibilités.

Il sait utiliser les supports numériques qui, comme les autres supports, ont leur place à l'école maternelle à condition que les objectifs et leurs modalités d'usage soient mis au service d'une activité d'apprentissage.

Dans tous les cas, **les situations inscrites dans un vécu commun** sont préférables aux exercices formels proposés sous forme de fiches. » Programme maternelle 2021.

➤ Les quatre modalités d'apprentissage à l'école maternelle

C'est une spécificité de l'école maternelle. Il est important de veiller à mettre en place dans sa classe des situations d'apprentissage variées. Structurées autour d'un objectif pédagogique précis, ces modalités répondent aux besoins de chaque enfant et du groupe classe. Il est intéressant, en fin de journée de s'interroger : « est-ce que les enfants de ma classe, aujourd'hui, ont eu l'occasion de... ? ».

- **Apprendre en jouant**

Qu'ils soient libres ou structurés, les jeux aident à mieux connaître les enfants, permettent des apprentissages spécifiques ou leur réinvestissement et répondent aux enjeux de socialisation.

De récentes ressources Eduscol, [Jouer et apprendre](#), présentent un descriptif et l'intérêt des différents jeux d'exploration, symboliques, de construction, à règles.

- **Apprendre en réfléchissant et en résolvant des problèmes concrets**

« Pour provoquer la réflexion des enfants, l'enseignant les met face à des problèmes à leur portée. Quel que soit le domaine d'apprentissage et le moment de vie de classe, il cible des situations, pose des questions ouvertes pour lesquelles les enfants n'ont pas alors de réponse directement disponible. » Programmes maternelle 2021.

- **Apprendre en s'exerçant**

« Les apprentissages des jeunes enfants s'inscrivent dans un temps long et leurs progrès sont rarement linéaires. Ils nécessitent souvent un temps d'appropriation qui peut passer soit par la reprise de processus connus, soit par de nouvelles situations. Leur stabilisation nécessite de nombreuses répétitions dans des conditions variées. » Programme maternelle 2021.

- **Apprendre en se remémorant et en mémorisant**

« L'enseignant stabilise les informations, s'attache à ce qu'elles soient claires pour permettre aux enfants de se les remémorer. Il organise des retours réguliers sur les découvertes et acquisitions antérieures pour s'assurer de leur stabilisation, et ceci dans tous les domaines. Engager la classe dans l'activité est l'occasion d'un rappel de connaissances antérieures sur lesquelles s'appuyer, de mises en relations avec des situations différentes déjà rencontrées ou de problèmes similaires posés au groupe. » Programme maternelle 2021.



Ressources maternelle
Jouer et apprendre
Les jeux d'exploration



Ressources maternelle
Jouer et apprendre
Les jeux symboliques



Ressources maternelle
Jouer et apprendre
Les jeux de construction



Ressources maternelle
Jouer et apprendre
Les jeux à règles



➤ Les modalités d'enseignement

Ateliers individuels autonomes de manipulation

Ces ateliers visibles dans de nombreuses classes appellent des gestes professionnels adaptés, une vigilance particulière pour qu'ils puissent être porteurs d'apprentissage.

Le langage qui devrait accompagner l'action est trop rarement mobilisé (l'organisation rend difficile le suivi de chaque enfant) et la mesure des progrès reste souvent aléatoire.

Si cette disposition favorise une forme d'individualisation des apprentissages, elle suppose des modalités de pilotage rigoureuses :

- une programmation des ateliers mis à disposition ;
- une présentation individuelle ou par tout petit groupe et répétée autant que nécessaire des activités et des apprentissages visés ;
- une mise en œuvre pour un petit nombre d'élèves de manière à soutenir par le langage les essais des enfants ;
- un tableau d'observation permettant de relever les réussites confirmées par plusieurs essais.

Il convient :

- de veiller aux contraintes matérielles, au nombre et au coût des supports, à la gestion de l'espace et aux modalités d'accès à ces plateaux dans l'emploi du temps journalier ;
- d'être attentif à proposer des activités qui relèvent du programme ;
- d'intégrer cette modalité d'enseignement avec d'autres et de donner la possibilité aux enfants, dans une journée de classe, de travailler également en collectif, en petit ou grand groupe, à deux, avec l'accompagnement et l'échafaudage de l'enseignant, de manière à créer les conditions qui permettent les interactions langagières entre élèves, le travail à plusieurs. Il est important de favoriser les interactions entre enfants, créer et développer leur capacité d'interagir à travers des projets collectifs et de leur apprendre à prendre en compte le point de vue de l'autre. L'objectif est d'amener l'enfant à s'insérer dans une communauté d'apprentissage. Il s'agit également, à travers ces différentes modalités d'enseignement de construire les conditions de l'égalité, en particulier celle entre les filles et les garçons.

Ces ateliers ont toutefois l'intérêt de permettre des temps de réinvestissement, d'entraînement pour les élèves et de rendre l'enseignant disponible pour mener, en parallèle, des ateliers de langage, en petit groupe.

3.4 Suivi et évaluation des élèves

L'évaluation a plusieurs fonctions.

- Elle contribue à l'information des parents sur les progrès de leur enfant dans son parcours d'apprentissage.
- Elle permet de réguler les enseignements, de manière dynamique et positive.

Des outils permettent d'assurer le suivi des apprentissages et des progrès des élèves.



Des propositions d'observables et d'indicateurs de progrès Pour observer les élèves
(Un document réactualisé est à paraître)



Des points de vigilance

En complément de ces indicateurs de progrès et sans vouloir établir de « normes », des points de vigilance sont proposés qui peuvent conduire, le cas échéant, à renforcer de façon plus individualisée l'étayage ainsi que les activités d'aide et de remédiation.

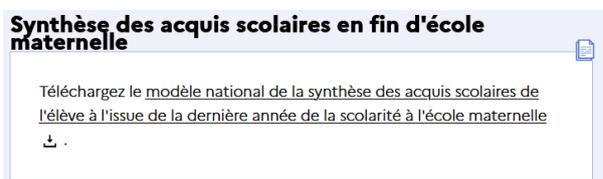


La forme du carnet de suivi des apprentissages est laissée à l'appréciation des équipes.

Le carnet de suivi des apprentissages est communiqué aux responsables légaux selon une fréquence adaptée à l'âge de l'enfant et à minima deux fois par an.

La transmission de ce carnet est l'occasion d'instaurer une communication de qualité avec les familles. On peut par exemple les recevoir dans la classe pour leur remettre ce document, l'expliquer. On valorise les efforts, les réussites.

Carnet de suivi des apprentissages



La synthèse de acquis des élèves en fin d'école maternelle est renseignée à partir du suivi des apprentissages réalisés en situation ordinaire, tout au long du cycle, par l'équipe pédagogique. Elle ne donne pas lieu à la **passation préalable d'épreuves spécifiques d'évaluation**. Ce document est transmis à l'école élémentaire et communiqué aux parents ou au responsable légal de l'élève. Le modèle est national.

Synthèse des acquis des élèves en fin d'école maternelle

Sur le portail ressources de la DSDEN, une proposition d'outil, un tableau de synthèse, pour la classe et pour l'école, des acquis des élèves en fin d'école maternelle, peut être utilisé et ensuite analysé en équipe.

https://portail-ressources-education-dsden74.web.ac-grenoble.fr/maternelle_evaluation/la-synthese-des-acquis-des-eleves-en-fin-decole-maternelle

➤ Les APC

Les priorités de l'école maternelle sont de prévenir la difficulté scolaire, de réduire les inégalités et de déployer une réelle égalité des chances pour mener tous les élèves au niveau de compétence qui permet les apprentissages fondamentaux du cycle 2. Les APC concernent tous les niveaux, y compris la Petite Section.

➔ En Petite section, le temps des APC peut être un moment particulier pour familiariser chaque enfant à son nouvel environnement, travailler les temps de transition (restauration, sieste, garderie périscolaire) en collaboration avec les adultes qui le prennent en charge.

Les contenus **privilégient la construction et le développement du langage**, ainsi que la construction du nombre. Ils traitent des apprentissages qui ont déjà été abordés en classe, **ou anticipent des apprentissages qui vont l'être**.

Il s'agit d'un temps fructueux de stimulations, d'interactions avec l'enseignant.

3.5 Liaison Maternelle/CP

L'école accompagne les transitions vécues par les enfants.

« L'école maternelle travaille en concertation avec l'école élémentaire, plus particulièrement avec le cycle 2, pour mettre en œuvre une véritable continuité des apprentissages, un suivi individuel des enfants. »

Programme maternelle 2021

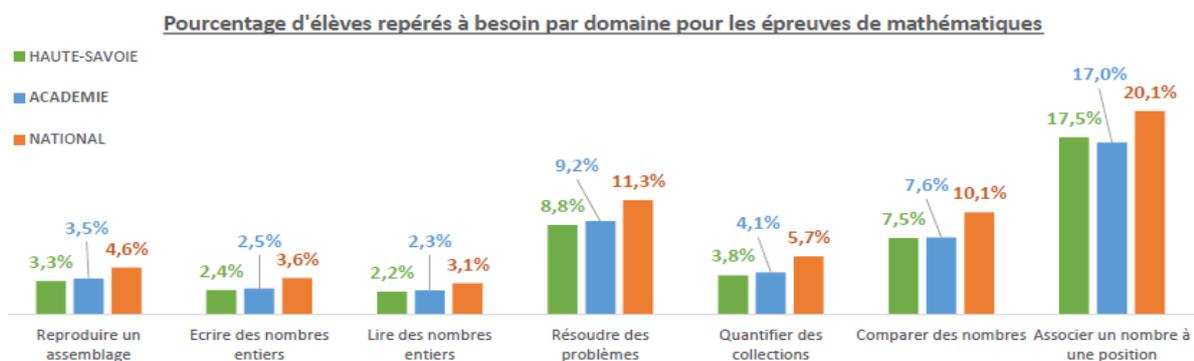
Le passage de l'école maternelle à l'école élémentaire constitue un événement marquant pour l'enfant dans son parcours scolaire et son développement personnel. Il s'accompagne souvent de la découverte de démarches et supports d'apprentissages différents, de changements d'organisation qui nécessitent un temps d'adaptation pour l'enfant et sa famille. Si certaines ruptures sont nécessaires pour grandir, d'autres peuvent déstabiliser et fragiliser des enfants. Il appartient donc à chaque équipe de réfléchir à la mise en œuvre de ce passage pour qu'il soit inscrit dans une continuité, pour que chaque élève, sa famille, les enseignants l'abordent en toute confiance et sérénité.

L'analyse de la [synthèse des acquis de fin de maternelle](#) et des résultats des évaluations de CP en équipe avec les enseignants de cycle 2 est l'occasion de fournir des réponses personnalisées aux besoins des élèves.

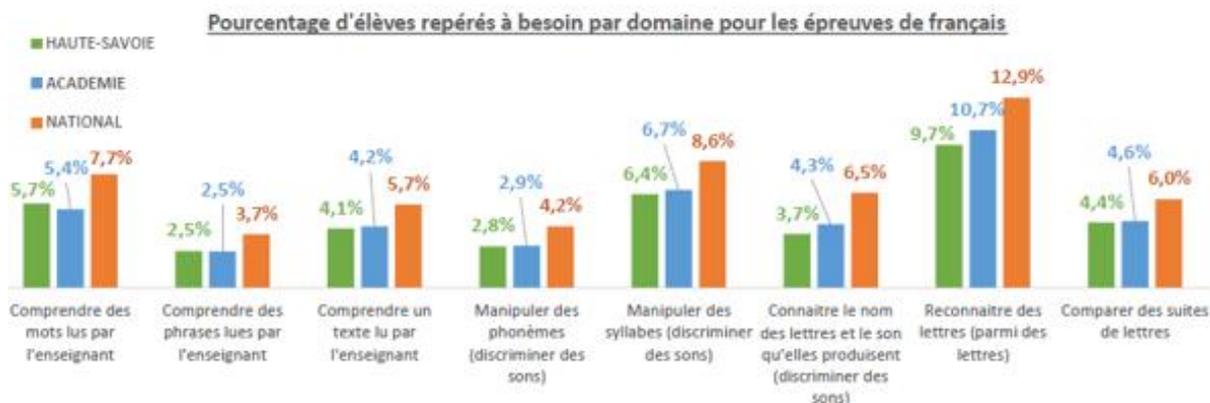
L'analyse en conseil intercycle 1 et 2, participe de la construction d'une culture commune afin de favoriser un enseignement structuré, progressif, fondé sur l'évaluation régulière des élèves.

Les résultats départementaux aux évaluations nationales de septembre 2021 sont pour la plupart des items meilleurs que la moyenne nationale ou académique. Une attention particulière à la difficulté des élèves en échec dans les items qui sont majoritairement réussis doit donc être portée afin de cibler les remédiations possibles.

En mathématiques, outre l'item « associer un nombre à une position », des difficultés persistent en résolution de problèmes et pour la comparaison des nombres.



En français, la reconnaissance des lettres et la discrimination des sons (manipuler des syllabes) sont les items qui recensent le plus d'élèves à besoin.



La liaison intercycle se préoccupera du parcours linguistique de l'élève. Le plan langues et la circulaire de 2019, ont engagé les équipes de cycle 1 dans une exposition des élèves aux langues vivantes plus structurée et progressive.

3.6 Les langues vivantes au cycle 1

L'éveil à la diversité linguistique recouvre deux volets, d'une part un éveil à la pluralité des langues et d'autre part, la première découverte d'une langue singulière. S'agissant du premier volet, il a tout avantage à s'organiser à partir des langues présentes dans la classe et à pour objectif de valoriser le répertoire linguistique des enfants. Pour le second volet, la durée des séances de langue vivante peut aller jusqu'à 15 min par jour, sur un moment dédié ou tout au long de la journée. Ce temps peut être quotidien pour favoriser cette exposition précoce à la musicalité d'une autre langue, l'imprégnation et donc la mémorisation. Il s'agit de privilégier des temps courts mais répétés.

Les activités sont d'abord des activités de réception par l'écoute de comptines, de chansons, d'histoires...afin que les élèves se familiarisent avec les sonorités et les intonations de la langue puis des activités de reproduction, associées à des jeux ou des activités physiques (dances, mimes), en coin regroupement ou en salle de motricité. L'objectif premier n'est pas la compréhension, mais bien la capacité à reproduire, grâce à des compétences auditives et phonologiques (intonation, rythme, accentuation) des mots ou des phrases. Si une mascotte est utilisée, il est important que cette mascotte soit identifiée pour ce temps de langue vivante. La traduction sera évitée.

<https://portail-ressources-education-dsden74.web.ac-grenoble.fr/langues-vivantes>



BIENVENUE SUR L'ESPACE DE PUBLICATION
LANGUE VIVANTE 74

3.7 La laïcité à la maternelle

Le groupe classe constitue une communauté d'apprentissage qui établit les bases d'une citoyenneté respectueuse des règles de la laïcité et ouverte à la pluralité des cultures. L'école maternelle construit les conditions de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons. Faire vivre la laïcité à la maternelle s'inscrit dans une réflexion globale sur le parcours de l'élève (dans le quotidien de la classe ou à l'occasion de journées ou de projets dédiés). Un parcours citoyen peut être initié dès la maternelle, fondant une culture à la sensibilité (estime de soi, liberté, respect des autres), au droit et à la règle (règles de vie), au jugement (débat, résolution de problèmes) et à l'engagement (autonomie, fraternité, tutorat, coopération, intérêt général).

L'initiation au débat argumentatif, par la mise en place des débats à visée philosophique à l'école maternelle, permet d'aborder les grandes questions morales (le bien/le mal, le juste/l'injuste, le respect, la différence, l'égalité filles-garçons...) et de faire vivre l'enjeu fondamental de l'école maternelle : "apprendre ensemble et vivre ensemble".

Le **20 novembre**, journée des droits de l'enfant, peut être l'occasion de prendre conscience des droits de l'enfant à travers le monde, au sein de notre société...

<https://my.unicef.fr/>

Le **9 décembre** a eu lieu la journée de la Laïcité, pour fêter la loi du 9 décembre 1905 (séparation des églises et de l'Etat). Si la charte de la laïcité n'est pas utilisable en maternelle, des actions peuvent être initiées.

<https://ageem.org/banc-amitie/>

3.8 La collaboration entre tous les acteurs de la communauté éducative

➤ Les parents

Les objectifs pédagogiques et éducatifs poursuivis par l'École se réfléchissent avec les familles. Le partage des mêmes valeurs, un soutien mutuel montre aussi à l'élève une cohérence des postures et des actes de chacun, favorisant sa mise en confiance.

La première scolarisation appelle une attention particulière des enseignants pour assurer un accueil de qualité et l'entretenir tout au long du cycle 1, dans une dimension pédagogique et de communication.

- Se rendre disponible.
- Rendre explicite les codes de l'école.
- Accueillir à la rentrée scolaire les parents au sein de la classe.
- Proposer leur participation à des projets pédagogiques tout au long de l'année.
- Communiquer sur les progrès réalisés.
- Être attentif aux besoins individuels.

La mallette des parents constitue un support d'information et propose des actions, des rencontres spécifiques dans les écoles.

Le projet de l'académie de Grenoble présente des outils concrets pour nourrir cette relation école-familles, par exemple la semaine ou quinzaine de la maternelle dont la vocation est de faire connaître aux parents le quotidien des élèves en maternelle et de développer ainsi l'école de la confiance.

➤ Les ATSEM

Le décret du 1^{er} mars 2018 instaure leur pleine appartenance à la communauté éducative.

Les ATSEM participent à la mise en œuvre de conditions matérielles adéquates et contribuent à l'entrée des élèves dans les apprentissages. Elles sont également le pivot de la continuité éducative entre temps scolaire et périscolaire, et peuvent être des interlocutrices auprès des familles.

Ce partenariat indispensable ne va cependant pas de soi. Il suppose une préalable clarification des rôles et missions de chacun, des temps de travail PE/ATSEM et en équipes élargies. Une attention particulière sera portée sur les questions de responsabilité lors des temps de transition.

➤ Les AESH

La maternelle remplit sa mission pleinement inclusive en cultivant le travail en collectif du trinôme, aidant/enseignant/ ATSEM : bien travailler, mieux travailler ensemble. Cette collaboration se réfléchit dès l'accueil de l'enfant et de son accompagnant au sein de sa classe. Elle repose sur une communication concertée, outillée et de qualité. L'enseignant prévoit régulièrement et/ou à la demande, des temps de dialogue et de régulation.

La mise en œuvre d'une ingénierie coopérative envisagera le partage des observations sur l'élève, la complémentarité des actions, l'investissement des espaces afin de construire l'autonomie de l'enfant à besoins particuliers et de l'accompagner dans ses apprentissages.

4. La formation

A l'instar des Plans français et mathématiques, les professeurs sont intégrés à des formations pédagogiques dans le cadre des constellations pour 18h de formation.

Les animations pédagogiques proposées se déclinent en modules obligatoires (12h) et en modules à choix (6h) pour les enseignants non regroupés en constellation.

Les enseignants en grande section dédoublée et en toute petite section bénéficient d'une formation spécifique.

4.1 Animations pédagogiques obligatoires

Un choix de formations dans le domaine 1 ou 4 vous est proposé par la circonscription pour 12h de formation.

4.2 Animations pédagogiques à choix

- Les fondamentaux de l'apprentissage moteur, conférence de F. Delsahut – Mercredi 5 avril : 3h en présentiel.
 - Consolider une posture d'enseignant sécurisant à l'école maternelle : 6h, 3h présentiel et 3h distanciel.
 - Débuter en maternelle (enseignant nouvellement nommés en maternelle) : 6h en présentiel.
 - LVE et accueil d'enfants allophones : 6h, 3h présentiel et 3h distanciel.
 - Journée maternelle (à confirmer) : 3h ou 6h en présentiel/distanciel.
 - Magistères 3h.
-
- Les formations conjointes à l'attention des **professeurs des écoles et des ATSEM** se poursuivront dans le partenariat mis en place avec plusieurs communes du département et le CNFPT : 6h en présentiel.

5. L'innovation

Le plan maternelle dans son troisième objectif appelle le développement des expérimentations locales et des projets innovants qui répondent aux besoins des élèves.

L'équipe départementale maternelle se propose d'être à vos côtés, en lien avec votre circonscription, pour vous accompagner dans votre réflexion et votre recherche de démarches innovantes.

Vous pouvez contacter à ce sujet, la conseillère pédagogique départementale christine.aubel@ac-grenoble.fr pour vous aider à construire votre projet et le mettre en œuvre dans la classe, dans l'école.

Les projets innovants réalisés peuvent être valorisés par l'intermédiaire de la Cardie <https://cardie.web.ac-grenoble.fr/>. Pour vous aider dans cette étape, vous serez accompagnée par Karine Cadiou, référente Cardie pour le département de la Haute-Savoie Karin.Cadiou@ac-grenoble.fr.

En vous remerciant de toute l'attention que vous aurez portée à ce document et en souhaitant qu'il vous soit utile dans votre pratique quotidienne... Très bonne année scolaire !